

Contrat de location

« Petite Mombette »

Entre :

Monsieur Peter Reza, Ninive 60, D-41747 Viersen
Tél. : +49 (0)2152/9192152 ou +49 (0)171 5328536
E-mail : peter.reza@gmx.de

et

.....
Tél. : Portable : E-mail :

représentant les personnes mentionnées sous 2 à 6 ci-dessous,

concernant la maison de vacances « Petite Mombette » située à F-24250 Cenac et St. Julien, Dordogne.

Nom	Prénom	Lieu de résidence	Date de naissance
1.)			
2.)			
3.)			
4.)			
5.)			
6.)			
7.) Animaux domestiques :*			

Objet de la location

Est louée la maison de vacances susmentionnée, dont la situation et l'équipement sont décrits sur le site Internet www.f-perigord-noir-ferienhaus.de, pour la période du à partir de 16h00 jusqu'au inclus, jusqu'à 10h00, pour un prix total de € incluant les charges pour l'électricité, le gaz, l'eau ainsi que la taxe de séjour due à la commune.

Prestations incluses et supplémentaires

Pour le nettoyage final, un forfait de **120 €** est inclus dans le prix indiqué.

*Pour chaque animal domestique (chiens uniquement de plus d'un an), un supplément de **60 €** est facturé (pour le surcroît de travail lié au nettoyage final).

Le bois de cheminée n'est pas compris dans le prix de la location, cette prestation n'est pas proposée pendant les mois d'été.

Le linge de lit peut être commandé, coût **15,00 €** par set/personne, à régler sur place avec notre femme de ménage. **Les serviettes de toilette ne sont pas fournies.**

Modalités de paiement

Le loyer doit être versé sur le compte suivant :

Deutsche Bank, REZA

IBAN : DE03 3107 0024 0704 0207 00

BIC : DEUTDEDDB310

Acompte et solde

Du prix total, un acompte de **30 %** est exigible, soit ici €, payable à la signature du contrat de location.

Le solde du loyer est exigible **6 semaines avant le début du séjour**, soit ici €, date :
.....

Dépôt de garantie

Lors du paiement du solde, un dépôt de garantie de **800 €** doit être versé en plus, par chèque ou par virement.

Remise des documents

Après réception par le bailleur du dépôt de garantie et de l'intégralité du loyer, l'ensemble des documents de voyage, y compris la clé de la maison et les coordonnées de contact sur place, seront envoyés au locataire.

Restitution du dépôt de garantie

Après confirmation de la restitution conforme de la maison, au plus tard **4 semaines après la fin du contrat de location**, à savoir le, le chèque remis au titre de dépôt de garantie sera restitué, ou le montant sera remboursé par virement, ou le dépôt sera régularisé.

Engagement contractuel

Le contrat est ferme et définitif. L'obligation de payer le loyer subsiste indépendamment du fait que les locataires utilisent effectivement la maison ou non. **(Il est recommandé de souscrire éventuellement une assurance annulation.)**

Défaut de paiement et résiliation

Si le prix total et/ou le dépôt de garantie ne sont pas payés au plus tard deux semaines avant le début de la location, ou si l'acompte n'est pas payé malgré un rappel et la fixation d'un délai, le bailleur dispose d'un droit de résiliation extraordinaire et peut louer la maison à un tiers.

En cas de résiliation par le bailleur, les locataires sont tenus de payer, sans preuve de préjudice, une indemnité forfaitaire de **30 %** du prix de la location, soit ici €. Le bailleur se réserve

le droit de faire valoir un dommage supplémentaire jusqu'à concurrence du montant total du prix de la location.

Droit applicable et juridiction

Le droit allemand de la location s'applique au présent contrat. Le lieu de juridiction convenu est **Viersen**.

Pièce justificative

Doit être jointe au contrat de location une photocopie de la carte d'identité du signataire.

Fait à Viersen, le

Bailleur Locataire

Peter Reza